

# Les emplois francs en Normandie

---

*Objectifs et présentation de l'aide*

**Direction de Normandie**

**3E**

**Entreprise, Emploi, Economie**

# Objectifs des emplois francs en Normandie

# Le constat

- Le taux de chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville reste très élevé, proche de 25 %, soit plus de deux fois et demi le taux de chômage national.
- Au 30 septembre 2019, 31 731 demandeurs d'emplois inscrits en cat. A,B,C sont comptabilisés dans les 62 QPV normands (12% de l'ensemble des demandeurs d'emplois), auxquels il faut ajouter 1 438 jeunes non inscrits comme demandeurs d'emploi suivis par les missions locales.
- Les difficultés d'accès à l'emploi touchent toutes les catégories des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : les personnes peu qualifiées, mais aussi les personnes diplômées.
- A niveau de formation comparable, les habitants des QPV ont souvent un emploi moins qualifié que ceux de leur agglomération.
- De nombreuses études démontrent l'existence d'attitudes discriminantes à l'embauche liées au lieu de résidence.

***Ce constat n'est pas acceptable.***

# Les objectifs de la mesure

Engagement du programme du Président de la République, les emplois francs ont pour objectifs :

- **de lutter contre le chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.**
- **de lutter contre les phénomènes de discriminations** à l'embauche en modifiant « l'ordre de la file d'attente » pour l'accès à l'emploi.
- En apportant une aide à l'embauche des demandeurs d'emploi résidant dans les QPV, quel que soit leur âge, quel que soit leur niveau de diplôme, les emplois francs **rétablissent l'égalité devant l'emploi.**
- En proposant une aide supérieure en cas d'embauche en CDI, les emplois francs **favorisent l'emploi durable.**
- En soutenant l'emploi des habitants des quartiers, les emplois francs contribuent au **développement de ces territoires.**

# Un dispositif complémentaire des dispositifs de formation et d'accompagnement

- **Les emplois francs doivent permettre de déclencher l'embauche.**
- En cela, ils sont complémentaires des dispositifs de formation et d'accompagnement qui sont poursuivis et développés par ailleurs, notamment :
- la formation des personnes peu qualifiées, notamment les jeunes, à travers le Plan d'Investissement dans les Compétences,
- le développement des formations par alternance, notamment l'apprentissage,
- le parrainage pour faciliter les contacts avec des employeurs potentiels et assurer un suivi durant les premiers mois en emploi,
- tous les outils d'accompagnement et de conseils du service public de l'emploi (Pôle emploi, Missions Locales, Cap emploi) et des acteurs associatifs pour lever les freins à l'emploi.



**Direction de Normandie**

**3E**

**Entreprise, Emploi, Economie**

# Présentation de l'aide

# Quel est le principe de la mesure ?

- **Un dispositif simple, lisible et incitatif** : une aide financière, versée à toute entreprise ou association du territoire national, pour l'embauche en CDI, en CDI intérimaire ou en CDD d'au moins 6 mois d'un demandeur d'emploi ou d'un jeune non inscrit comme demandeur d'emploi et suivi par une mission locale dès lors qu'ils résident dans un quartier prioritaire de la ville.
  
- Le montant de l'aide s'élève, pour un temps plein, à :
  - 15 000 euros sur 3 ans pour une embauche en CDI
  - 5 000 euros sur 2 ans pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois
  
- Le montant de l'aide, versé semestriellement, est calculé en fonction du temps de travail et de la durée du contrat.
  
- Les embauches doivent avoir lieu à partir du premier janvier 2020.
  
- La demande d'aide doit être déposée par l'employeur auprès de Pôle emploi dans un délai de trois mois suivant la date de la signature du contrat.

# Quels sont les quartiers concernés en Normandie ?

L'expérimentation des Emplois Francs, lancée le 1er avril 2018 dans certains territoires, est généralisée à l'ensemble des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) le 1er janvier 2020.

- 20 000 emplois Francs doivent être déployés en 2020 dont 640 dans les 62 QPV normands
- des objectifs départementaux 2020 fixés en concertation avec les préfets de département et les partenaires du service public de l'emploi, à savoir :

## Répartition 2020 emplois francs par départements

	OBJECTIF EMPLOIS FRANCS
Calvados	105
Eure	102
Manche	49
Orne	46
Seine-Maritime	338
<b>Normandie</b>	<b>640</b>





# Quels sont les quartiers concernés en Normandie ?

Dans le département du Calvados, au 30 septembre 2019 :

		Cat. A	Cat. A, B, C
Caen	Calvaire Saint-Pierre	157	241
Caen	Chemin Vert	519	784
Caen, Fleury-sur-Orne	Grâce de Dieu	439	677
Caen, Ifs	Guérinière	581	855
Caen	Pierre Heuzé	319	464
Colombelles	Centre Ville	138	222
Hérouville-Saint-Clair	Grande Delle - Val - Belles Portes - Grand Parc - Haute Folie	866	1 371
Honfleur	Canteloup - Marronniers - Honfleur	90	150
Lisieux	Hauteville	258	427
Calvados		3 367	5 191

# Quels sont les quartiers concernés en Normandie ?

Dans le département de l'Eure, au 30 septembre 2019 :

		Cat. A	Cat. A, B, C
Bernay	Le Bourg Le Comte	148	225
Évreux	La Madeleine	1 277	1 855
Évreux	Navarre	119	188
Évreux	Nétreville	250	382
Louviers	Acacias - La Londe - Les Oiseaux	125	206
Louviers	Maison-Rouge	165	227
Pont-Audemer	L'Europe	106	172
Pont-Audemer	La Passerelle Saint-Germain-Village	121	191
Val-de-Reuil	Centre-ville	640	1 026
Vernon	Boutardes	120	192
Vernon	Valmeux - Blanchères	290	452
Eure		3 361	5 116

# Quels sont les quartiers concernés en Normandie ?

Dans le département de la Manche, au 30 septembre 2019 :

		Cat. A	Cat. A, B, C
Avranches, Saint-Martin-des-Champs	La Turfaudière	118	173
Cherbourg-en-Cotentin	Les Provinces	622	996
Cherbourg-en-Cotentin	Maupas - Hautmarais - Brèche du Bois	147	237
Cherbourg-en-Cotentin	Fourches - Charcot	112	175
Coutances	Claire Fontaines	126	210
Saint-Lô	La Dollée	180	286
Saint-Lô	Val Saint-Jean	156	271
<b>Manche</b>		<b>1 461</b>	<b>2 348</b>

# Quels sont les quartiers concernés en Normandie ?

Dans le département de l'Orne, au 30 septembre 2019 :

		Cat. A	Cat. A, B, C
Alençon	Courteille	244	370
Alençon	Perseigne	497	680
Argentan	Les Provinces	157	241
Argentan	Saint-Michel - Vallée d'Auge	228	345
Flers	Saint-Michel	137	189
Flers	Saint-Sauveur	242	360
L'Aigle	La Madeleine	74	113
Orne		1 579	2 298

# Quels sont les quartiers concernés en Normandie ?

Dans le département de la Seine-Maritime, au 30 septembre 2019 :

		Cat. A	Cat. A, B, C
Barentin	Lalzel	56	96
Canteleu	Plateau	581	902
Cléon, Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Quartier des arts et des fleurs - Feugrais	134	218
Darnétal	Parc du Robec	213	325
Dieppe	Les Bruyères	188	293
Dieppe	Neuville	306	483
Dieppe	Val Druel	146	196
Elbeuf	Centre-ville	717	1 056
Fécamp	Parc du Ramponneau	246	384
Gonfreville-l'Orcher	Centre-ville	195	331
Grand-Couronne	Diderot - Les Mesliers	104	144
Grand-Couronne	Les Bouttières	139	208
Le Havre	Bléville Nord	189	276
Le Havre	Bléville Sud	242	382
Le Havre	Bois-De-Bléville	224	347
Le Havre	Caucriauville Soquence	1 775	2 683
Le Havre	Centre Ancien - Quartiers Sud	1 110	1 665
Le Havre	Mont Gaillard	1 025	1 574
Le Petit-Quevilly	Quartier de la Piscine	308	497
Maromme	Quartier De Binche	141	221
Notre-Dame-de-Bondeville	Le Quartier Jean Moulin	124	185
Oissel	Oissel sur Seine Nord	169	259
Rouen	Grammont	293	447
Rouen, Bihorel	Les Hauts de Rouen	1 304	1 899
Saint-Étienne-du-Rouvray	Quartier Château Blanc	569	831
Saint-Étienne-du-Rouvray	Quartier Hartmann - La Houssière	172	251
Saint-Étienne-du-Rouvray	Quartier Thorez - Grimau	123	185
Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray	Buisson - Gallouen	307	440
Seine-Maritime		11 100	16 778

# Comment vérifier qu'une adresse se situe bien dans un territoire éligible ?

Systeme d'information géographique  
de la politique de la ville



MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



Accueil Le SIG Territoires Aide Contact

identifiant

Rechercher un territoire :

### Appartenance d'une adresse à un quartier prioritaire de la politique de la ville

Code Postal  Nom de la commune

N°  Libellé de la voie

[Aide](#)

Résultats de la recherche pour l'adresse : 193 AVENUE DU PRESIDENT WILSON, 93200 Saint-Denis

- ✓ L'adresse recherchée est située dans le quartier prioritaire « **Plaine - Landy - Bailly** » - QP093037.  
Avant le 1er janvier 2015, cette adresse était située dans le quartier CUCS non-Zus « La Plaine » - 1193025  
Avant le 1er janvier 2015, cette adresse était située dans le quartier CUCS non-Zus « La Plaine » - 1193025
- ⚠ L'adresse recherchée est éligible aux emplois francs

**Les atlas**

- > [Atlas des anciens quartiers sensibles \(ZUS\)](#)
- > [Atlas des anciens quartiers sensibles \(CUCS\)](#)
- > [Atlas des Zones Franches Urbaines \(ZFU\)](#)
- > [Atlas des quartiers de la rénovation urbaine \(PNRU\)](#)

**Sites Internet du CGET**

- | [Portail Ville.gov](#)
- | [Documents I.Ville](#)

<https://sig.ville.gouv.fr/>

Directe de Normandie

# Quelles personnes peuvent être embauchées en emploi franc ?

Pour pouvoir être embauché en emploi franc, il faut :

- résider dans un quartier prioritaire de la ville
- être inscrit comme demandeur d'emploi à Pôle emploi en catégorie A, B ou C (c'est-à-dire être disponible pour un emploi), être adhérent à un contrat de sécurisation professionnelle ou un être un jeune non inscrit comme demandeur d'emploi suivi par une mission locale

**! La situation du demandeur d'emploi et son lieu de résidence sont appréciés à la date de signature du contrat de travail.**

Si ces conditions sont remplies, une personne peut être embauchée en emploi franc :

- quel que soit son âge,
- quel que soit son niveau de diplôme,
- quelle que soit son ancienneté d'inscription à Pôle emploi,
- quel que soit son temps de travail (temps partiel, temps plein) au moment de l'embauche,



# Quelles entreprises peuvent embaucher en emploi franc ?

- Peuvent recourir aux emplois francs les employeurs mentionnés à l'article L. 5134-66 du code du travail.
- Ce champ inclut **la quasi-totalité des entreprises** (y compris les sociétés d'économie mixte (SEM) **ainsi que les associations**,
- Ces employeurs peuvent être établis **sur tout le territoire national**.
- En revanche, sont exclus :
  - tous les employeurs publics, notamment les établissements publics administratifs (EPA) et les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC)
  - les particuliers employeurs

# Quelles conditions doit remplir l'employeur pour pouvoir bénéficier de l'aide?

- Être à jour de ses obligations déclaratives et de paiement à l'égard de l'administration fiscale et des organismes de recouvrement des cotisations sociales.
- Ne pas avoir procédé, dans les 6 mois précédant l'embauche, à un licenciement pour motif économique sur le poste pourvu par le recrutement en emploi franc.
- Ne pas bénéficier d'une autre aide de l'Etat à l'insertion, à l'accès ou au retour à l'emploi versée au titre du salarié recruté en emploi franc.
- Le salarié en emploi franc ne doit pas avoir appartenu à l'effectif de l'entreprise au cours des 6 derniers mois précédant la date d'embauche. Il doit être maintenu dans les effectifs pendant au moins 6 mois à compter du 1er jour d'exécution du contrat.

# Quelles sont les modalités de demande et de versement de l'aide ?

- Pôle emploi est l'opérateur unique qui traite les demandes et verse l'aide « emplois francs » aux employeurs.
- La demande d'aide doit être déposée par l'employeur auprès de Pôle emploi dans un délai de trois mois suivant la date de la signature du contrat, à l'aide d'un formulaire.
- Pour remplir la demande d'aide, l'employeur doit demander à la personne qu'elle souhaite embaucher :
  - Une attestation d'éligibilité « emplois francs » délivrée au demandeur d'emploi par Pôle emploi ou la Mission Locale ([précisions en attente](#))
  - Un justificatif de domicile de moins de trois mois.
- L'aide est versée par Pôle emploi chaque semestre sur la base d'une déclaration d'actualisation de l'employeur justifiant de la présence du salarié, accompagnée d'une copie du dernier bulletin de salaire.

# Pour en savoir plus

## - Les textes :

- L'article 175 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018
- L'article XXX de la loi n° XXXX du XX décembre 2019 de finances pour 2020
- Le décret n° 2018-230 du 30 mars 2018 modifié relatif à l'expérimentation d'emplois francs
- Le décret n° 2019-1471 du 26 décembre 2019 relatif à la généralisation des emplois francs et création d'une expérimentation à La Réunion

## - Les outils mis à disposition :

- Le site du ministère du Travail qui détaille le dispositif
- Le « questions-réponses » relatif aux emplois francs
- Le « kit de communication »

